47èmes Assises Nationales du CNAEMO

CARREFOUR NATIONAL DE L'ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT

La Protection de l'Enfance de 2007 à 2027 :

L'Art du funambulisme éducatif



Parc des expositions
10, 11, 12 mars 2027
Colmar

AVANT-PROGRAMME

Fond réalisé à l'aide d'un outil d'IA générative

www.cnaemo.com

La Protection de l'Enfance de 2007 à 2027 :

L'Art du funambulisme éducatif

À l'heure actuelle, la médiatisation de l'enfance en danger permet de « sortir la protection de l'enfance de l'angle mort des politiques publiques*1** ». S'il est à regretter qu'elle se fasse trop souvent par le bruit des faits divers, elle met néanmoins en lumière la nécessaire structuration et amélioration du système.

Paradoxalement, les moyens alloués ne sont pas à la hauteur de l'enjeu, voire même en baisse, alors que les lois et prérogatives s'accumulent en réaction à l'actualité. Dans ce contexte, comment construire de manière juste les lois et décisions politiques ? Les fondations s'effritent et il revient aux professionnels, seuls, de porter le sens du travail éducatif.

D'une époque à l'autre, les conceptions de la place de l'enfant, de la famille et de l'Etat ont considérablement évolué*2**.

La loi du 5 mars 2007 est emblématique de ces évolutions. Elle propose de clarifier les missions et les compétences des différents acteurs en protection de l'enfance. Cette loi a notamment développé la prévention et renforcé le dispositif d'alerte et d'évaluation du danger. Elle a ouvert également à la diversification des modalités d'intervention. Elle a aussi renforcé les droits des familles et l'appréhension des besoins de l'enfant.

L'expérience a montré cependant qu'il ne suffit pas de promulguer la loi pour qu'elle s'applique effectivement. La crise qui fragilise les institutions de protection de l'enfance menace directement la protection des enfants. De ce point de vue, il est évident que, depuis 2007, les avancées par les lois récentes (2016, 2022, Projet de loi 2026) peinent à se déployer.

Dans ce contexte, comment les professionnels de la relation éducative s'orientent-ils ? L'écart est souvent redoutable entre travail prescrit et réalité du terrain….

De la "diversification de l'offre", impulsée en 2007 au développement de la mesure unique, sur le fil des lois, traversant les tempêtes médiatiques, politiques et budgétaires, tels des funambules, les professionnels oscillent…

Qu'en est-il aujourd'hui, 20 ans après ? Comment les pratiques sont-elles façonnées par les évolutions législatives ?
Face aux non-sens, limites et empêchements, les professionnels développent l'art de l'équilibre et l'artisanat du lien. Ils tentent de consolider le sens de leurs pratiques, aux côtés de l'enfant et de sa famille.

Le CNAEMO vous propose, à l'occasion de ces 47èmes Assises Nationales à Colmar, de réfléchir ensemble aux effets de la loi de 2007.

1 Laurence ROSSIGNOL. Assises CNAEMO 2016*
2 Valérie Löchen « comprendre les politiques d'action sociale*

1ÈRE INTERVENTION

« *Une chose n'est pas juste parce qu'elle est loi, mais elle doit être loi parce qu'elle est juste.* »
Cette réflexion, attribuée à Montesquieu, peut susciter des débats et relever davantage de l'utopie que de la réalité. Elle n'en demeure pas moins particulièrement actuelle. Car derrière la loi se trouve bien davantage qu'un ensemble de règles : elle constitue l'un des socles sur lesquels repose l'organisation de notre société.

La loi fixe un cadre, pose des limites, protège et organise.
Elle détermine ce qui est permis, ce qui est interdit, mais aussi ce qui doit être garanti à chacun.

Depuis la Révolution française, la loi occupe ainsi une place déterminante dans notre conception de la vie en société. La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789 la définit comme « l'expression de la volonté générale ».
Elle devient alors un instrument essentiel de rupture avec l'arbitraire : chacun n'est plus soumis à la seule volonté d'un individu, mais à des règles communes, destinées à garantir les droits et libertés de tous.

Dans cette conception, le Parlement est un acteur essentiel. Représentant de la Nation, il participe à l'élaboration et au vote de la loi. À travers lui s'exprime donc, au moins en principe, cette volonté générale.

La Ve République marque une évolution dans la place accordée au Parlement. Si celui-ci demeure au cœur de l'exercice du pouvoir législatif, la Constitution de 1958 encadre son domaine d'intervention et reconnaît au Gouvernement un pouvoir réglementaire propre. La production de la norme n'est donc plus l'œuvre du seul législateur : elle résulte désormais de l'intervention de plusieurs acteurs et de plusieurs niveaux de normes.

Mais notre conception de la loi s'est depuis considérablement complexifiée.
Elle n'est plus seule : Constitution, normes internationales et européennes, règlements… Les sources du droit se sont multipliées, tandis que la production législative s'est elle-même considérablement développée, engendrant pour certains une véritable inflation législative.

Pour autant, cette complexification ne remet pas en cause l'importance de la loi. Cette importance prend même une résonance singulière lorsqu'il est question de l'enfant.
Depuis plusieurs décennies, le législateur a progressivement renforcé le cadre juridique de la protection de l'enfance et précisé les droits et obligations de chacun. La loi est ainsi venue encadrer une sphère longtemps considérée comme relevant de l'intime et de la famille, lorsqu'il en va de l'intérêt et des droits de l'enfant.

Elle peut alors limiter l'exercice de l'autorité parentale, imposer des obligations et justifier l'intervention de la collectivité.

La loi peut donc apparaître simultanément comme une contrainte, une protection et un repère.

Dès lors, quelle valeur porte encore la loi, notamment face à l'inflation législative ?
Quelle place occupe-t-elle aujourd'hui dans notre société ?
Et lorsqu'elle intervient au cœur de la sphère familiale, la loi fait-elle véritablement loi… et pour qui ?

INTERVENANT EN ATTENTE DE CONFIRMATION

ÉVOLUTION DE LA PERCEPTION DE L'ENFANT ET DE LA PLACE DU PROFESSIONNEL FACE L'ÉVOLUTION DES LOIS

En tant que société, notre perception de l'enfant a changé, et avec lui, les manières de l'accompagner. La législation de la protection de l'enfance témoigne également de cette transformation. À cet endroit, la loi de 2007 marque un tournant : l'enfant devient un sujet à part entière, avec des droits et des besoins reconnus.

Mais qui influence qui : la société fait-elle évoluer la loi, ou la loi transforme-t-elle la société ? Et dans ces questionnements, quelle place pour l'enfant, les parents, et quel rôle pour le travailleur social ? Comment le dialogue entre la Loi et la société oriente-t-il nos pratiques, et notre grille de lecture ?

Ainsi, auparavant, le travailleur social était plutôt attendu en position directive au près de la famille, il travaille aujourd'hui avec elle, dans l'intérêt de l'enfant, au travers d'une approche individualisée. Quelle est la place du travailleur social en protection de l'enfance aujourd'hui ?

Avec un angle philosophique, cette intervention invite à questionner nos représentations et nos certitudes.
Un temps pour comprendre, réfléchir et faire évoluer notre regard sur l'accompagnement.

CLÉMENT BOSQUÉ
Philosophe praticien, Auteur et Conférencier

Mercredi 10 mars 2027

HISTORIQUE ET PRÉSENTATION DE LA LOI 2007 : LE CADRE JURIDIQUE AVANT ET APRÈS

Comprendre la loi du 05 mars 2007 suppose de revenir sur l'histoire de la protection de l'enfance. Cette réforme ne constitue pas une rupture avec les pratiques antérieures mais une étape dans l'évolution des conceptions de l'enfance, des responsabilités publiques et des pratiques professionnelles.

La protection de l'enfance s'est d'abord développée autour d'une logique de protection des mineurs en danger, largement centrée sur l'intervention judiciaire.
Mais face aux évolutions des situations familiales, aux différents constats des professionnels du terrain, une réflexion s'est progressivement imposée: comment mieux prévenir les situations de danger ? Comment intervenir de manière plus adaptée en répondant aux besoins de chaque enfant et de chaque famille?

C'est dans ce contexte que la loi du 5 mars 2007 vient apporter plusieurs évolutions majeures, elle marque un véritable changement de paradigme en renforçant notamment la prévention dès la grossesse et tout au long de l'enfance.
La loi place l'intérêt supérieur de l'enfant au cœur du dispositif et fait évoluer la coordination des professionnels de la protection de l'enfance.
Elle développe, également, le repérage et le traitement des situations de danger ou de risque de danger, notamment avec la création de la CRIP (cellule départementale de recueil des informations préoccupantes) dans chaque département. La loi du 05 mars 2007 encourage également une diversification des réponses apportées, l'objectif est de privilégier des interventions graduées, individualisées et adaptées à chaque situation.
Aujourd'hui, quelles sont les limites ou les difficultés qui persistent dans la mise en œuvre de ces principes ? Au regard des évolutions actuelles quels seraient les nouveaux enjeux ?

CHRISTOPHE DAADOUCH
Juriste spécialiste du droit administratif, co-auteur de différents ouvrages sur les droits de l'enfant et le travail social, intervenant au master de droit de la protection de l'enfance de l'université d'Assas et administrateur de l'association "En Droits d'Enfance"

CONVERSATION ENTRE JUGES DES ENFANTS

De 2007 à 2027, les évolutions de la protection de l'enfance ne sont pas sans effet sur la pratique et la fonction de juge des enfants. La subsidiarité, la diversification des accompagnements, la mesure unique… Quels sont les effets concrets et les limites des évolutions législatives dans la pratique du magistrat ?

La saisine judiciaire, pensée comme complémentaire et non en opposition à la subsidiarité, demeure depuis 20 ans un acte fort et signifiant auprès des familles et des professionnels. De la même manière aujourd'hui qu'hier ?

Plus récemment, la loi du 13 juillet 2026 vise à garantir le droit d'un enfant d'être représenté par un avocat. Est-ce le signe d'une affirmation du respect du droit des enfants, avec le risque de basculer dans un juridisme formel, au détriment des réponses éducatives ou sociales, gage des droits réels ?

Nous donnons la parole à deux juges des enfants, une magistrate honoraire, et un magistrat en fonction, pour un échange autour de l'évolution de la fonction de juge des enfants depuis 2007.

JOSIANE BIGOT
Magistrat honoraire, rapporteure au CESE de l'avis sur la protection de l'enfance (octobre 2024), membre du bureau national de l'UNICEF et membre du CNPE

PHILIPPE SCHNEIDER
Vice-Président chargé des fonctions de juge des enfants, Magistrat coordonnateur, Tribunal Judiciaire de COLMAR

PRÉSENTATION DES PRIX MEILLEURES RECHERCHES 2026

par la Commission
"Carrefour d'Observation de Ressources et de Recherche" du CNAEMO

Plus d'informations à venir - Restez connectés



Jeudi 11 mars 2027

ENTRE LIENS FAMILIAUX ET ADAPTATION DE L'OFFRE : OÙ SE SITUENT LES BESOINS DES ENFANTS ?

En 2007, les besoins de l'enfant justifient la diversification d'accompagnements, pour échapper à une binarité entre placement et maintien à domicile. Il s'agit alors de diversifier les modalités d'accompagnement pour répondre au mieux, par des alternatives modulables, aux besoins des enfants et aux nécessaires soutiens à apporter aux parents.

En 2027, les besoins de l'enfant justifient l'importance de la continuité des liens, entravée par un morcellement des dispositifs, mettant à mal la continuité des parcours, écueil de 2007.

S'il fait consensus que les besoins fondamentaux doivent guider les politiques publiques, la variation de leur interprétation interroge. Cette variation depuis 20 ans, résonne légitimement avec les évolutions sociétales et législatives, mais les besoins de l'enfant sont-ils réduits à nourrir des antagonismes ? Depuis 20 ans, répondre aux besoins fondamentaux est-il systématiquement corrélé au respect de leurs droits ?

De quoi les besoins fondamentaux sont-ils le nom ?

INTERVENANT EN ATTENTE DE CONFIRMATION

LE LIEN À L'ÉPREUVE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE : ENTRE CONTINUITÉ, SÉPARATION ET SÉCURITÉ

D'ores et déjà souligné en 2007, puis réaffirmé par les législations successives, la continuité des liens et la stabilité des relations sont aujourd'hui pensées comme des piliers fondateurs du développement psycho-affectif de l'enfant. La construction d'un attachement suffisamment sécurisant suppose des figures fiables, prévisibles et capables d'inscrire leur présence dans la durée. Si cette exigence n'échappe pas aux professionnels engagés au sein de la protection de l'enfance, il reste qu'elle se confronte à une réalité de terrain où les séparations, la pluralité des intervenants et les contraintes institutionnelles font partie du quotidien.

Nous vous proposons d'explorer ce paradoxe, entre nécessité de protection et écueils d'un réel qui s'impose, à la lumière d'un regard clinique. Le cadre législatif et institutionnel constitue-t-il une contrainte qui empêche le lien, ou qui le rend possible ? Les limites qui y sont inhérentes viennent-elles entraver la rencontre avec l'enfant ou, au contraire, offrent-elles les conditions nécessaires à l'émergence d'une relation sécurisée, contenante et structurante ?

À partir des enjeux multiples qui traversent ces questions, il s'agira de réfléchir à la manière dont le lien peut se construire, se maintenir et parfois se transformer sans perdre sa fonction sécurisante, et d'interroger les conditions qui permettent au cadre de constituer un appui favorisant la relation.

INTERVENANT EN ATTENTE DE CONFIRMATION

Jeudi 11 mars 2027

VINGT ANS DE MUTATIONS DANS LE MILIEU OUVERT : L'ÉVOLUTION DU TRAVAILLEUR SOCIAL ET LES LIMITES DE SON ACCOMPAGNEMENT

Les recherches montrent que la loi de 2007 a profondément transformé le métier de travailleur social en milieu ouvert. L'intervention est devenue plus préventive, plus partenariale et davantage encadrée et tracée par des procédures réglementaires. Si ces évolutions visent à mieux protéger les enfants, à soutenir les familles et à leur garantir un accompagnement de qualité, elles ont également amélioré les compétences professionnelles des travailleurs sociaux.

Aujourd'hui, ces mutations s'inscrivent dans un contexte de crise du secteur. La surcharge administrative, les injonctions paradoxales, la pénurie de professionnels et le recours croissant à l'intérim interrogent la capacité du système à garantir une protection de l'enfance de qualité. Cette situation invite à réfléchir aux conditions nécessaires pour redonner du sens au travail social, renforcer l'attractivité des métiers et lutter contre la précarité des professionnels qui viennent entraver les missions qui leur sont confiées.

MARCEL JAEGER

Professeur émérite du Cnam et Chaire de travail social et d'intervention, après avoir exercé des responsabilités dans plusieurs institutions du secteur social et médico-social ; Membre du Haut conseil du travail social en charge des questions de prospective ; Président de l'Union nationale des acteurs de formation et de recherche en intervention sociale (UNAFORIS); Auteur du livre "Principes et pratiques d'action sociale - Sens et non-sens de l'intervention sociale"

TABLE RONDE : SUR LE FIL DES INJONCTIONS PARADOXALES, QUELLES MARGES DE MANŒUVRE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE L'ENFANT ?

Comment agir lorsque les attentes semblent contradictoires ? La protection de l'enfance est traversée par des exigences difficiles à concilier : protéger sans stigmatiser, soutenir les parents en garantissant la sécurité de l'enfant, personnaliser les accompagnements dans un contexte de ressources contraintes, respecter les droits de chacun tout en répondant à l'urgence.

Chaque jour, les professionnels doivent composer avec des impératifs parfois opposés : protéger, prévenir, associer les familles, respecter les droits, tout en gardant l'enfant au centre des décisions. Dans ce contexte, quelles marges de manœuvre reste-t-il aux acteurs de la protection de l'enfance ?

Jeunes accompagnés, professionnels et responsables politiques engagés sur l'avenir de la protection de l'enfance, cette table ronde leur donne la parole pour croiser les regards. Leurs débats nous invitent à réinterroger un système en crise afin d'identifier les conditions d'une action collective réellement centrée sur les besoins de l'enfant.

INTERVENANTS EN ATTENTE DE CONFIRMATION

Soirée Festive



Nombre de places **limité à 400 inscrits**

Cette affiche a été dessinée numériquement par Justine BARADEL, âgée de 18 ans et accompagnée par le Service AEMO 68 – Colmar

« **Kilbe and Winstub ! »**

Plongez au cœur d'une authentique Fête de Village Alsacienne à Colmar !
Envie d'une soirée festive, gourmande et chaleureuse ? Rejoignez-nous pour vivre une immersion dans la tradition alsacienne !

Ne manquez pas le rendez-vous festif des Assises Nationales. Tout est inclus dans le prix de l'inscription (repas, boissons, animations) !

Vendredi 12 mars 2027

PROGRAMME CELIS : CAMPUS EUROPÉEN, RECHERCHE EN PROTECTION DE L'ENFANCE

Durant cette intervention il s'agira de présenter les premiers résultats d'une recherche-action autour de l'évaluation du danger en France, Suisse et Allemagne. Cette recherche résulte du travail d'un groupe de professionnels des trois pays. Celui-ci émerge des difficultés transfrontalières rencontrées par les professionnels actifs dans la protection de l'enfance dans la zone frontalière du Rhin supérieur (Alsace, Bade-Wurtemberg, Nord-Ouest de la Suisse). Comment assurer une continuité de l'accompagnement lorsque les familles déménagent, lorsque les enfants sont placés dans des institutions ou des familles de l'autre côté de la frontière alors que les mandats des travailleurs sociaux s'arrêtent aux frontières ?

Après 7 ans de travail et la publication de plusieurs documents de référence facilitant cette prise en charge, le groupe de professionnels a souhaité approfondir ses connaissances par le biais d'une recherche-action. En effet, la rencontre entre trois systèmes, trois rapports à la famille, trois rapports à la contrainte et à la justice différents interroge les pratiques, les "allants de soi" des professionnels impliqués. L'un des objets qui ressort le plus fortement de ces discussions est celle de l'évaluation du danger. En tant que porte d'entrée dans la protection de l'enfance, il s'agit d'un acte professionnel essentiel qui dit beaucoup de la construction sociale de la protection de l'enfance dans chaque pays.

L'objectif de cette recherche est de comprendre les facteurs qui entrent en jeu dans l'évaluation du danger dans les trois pays. A partir d'une recherche comparative, des professionnels impliqués dans l'évaluation du danger ont analysé la même vignette clinique présentant une situation d'enfant en danger. Durant cette intervention, nous exposerons tout d'abord les différences et similitudes des trois systèmes, puis nous présenterons les premiers résultats de la recherche en focalisant sur les facteurs mobilisés dans l'évaluation du danger. Mobilisation de discours professionnels, scientifiques, juridiques, fonction exercée, genre, ancienneté, nationalité (etc.) seront ainsi évoqués.

Cette recherche est coordonnée par l'Ecole Supérieure Européenne de l'Intervention sociale (ESEIS) et par l'Evangelische Hochschule de Freiburg et soutenue par l'Euro-institut de Kehl, la collectivité européenne d'Alsace, l'Arsea et l'AASBR.

BRUNO MICHON

Sociologue, formateur en travail social et maître de conférence, il cherche à rendre la recherche accessible et utile aux citoyens comme aux professionnels. Ses travaux portent principalement sur les questions de religion, de laïcité et de radicalité, ainsi que sur la comparaison internationale en travail social, notamment autour des quartiers populaires et de la protection de l'enfance

Vendredi 12 mars 2027

L'INITIATIVE INTER-ASSOCIATIONS CNAEMO – GEPSO – AIRE – ANMECS : ÉTAT DES COOPÉRATIONS ET PERSPECTIVES

Restez connectés, plus d'informations à venir sur cette intervention...

ROLAND DYSLI
Président de l'AIRe, Directeur Pôle Médico-éducatif et handicap à la Fondation "Arc-en-Ciel"

ALAIN VINCIARELLI
Président de l'ANMECS, Directeur du Dispositif "Cèdre AVSEA" de l'AVSEA 88

JULIEN BLOT
Président du GEPSo, Directeur Chez Aupéras & EHPAD Mille Sourires, Consultant

CÉLINE MONS
Présidente du CNAEMO, Directrice Générale de l'Association Thiétreville

Conclusion des Assises en fin de matinée.





Parc des Expositions et des Congrès

INFORMATIONS PRATIQUES

TRANSPORTS

En Voiture : Parking - Coordonnées GPS : 48.097680, 7.359477

En Bus : Ligne D - Arrêt “Parc des Expositions” (Compagnie Trace)

En Avion :

- Euroairport Bâle/Mulhouse (62 km, 40 minutes en voiture)
- Aéroport International de Strasbourg (66 km, 45 minutes en voiture)
- Aéroport de ZURICH (157 km, 1h30 en voiture)

En train :
Gare de Colmar (11 minutes en voiture du Parc)

RESTAURATION

Cette année, l’équipe organisatrice met tout en oeuvre pour vous offrir des espaces assis et debouts lors des repas des 2 midis.

SOIRÉE FESTIVE

La soirée festive se déroulera au sein du Hall 6 du Parc des Expositions le jeudi 11 mars 2027 à partir de 19h30
Le **nombre de places est limité**



Cette affiche a été dessinée numériquement par Justine BARADEL, âgée de 18 ans et accompagnée par le service AEMO 68 – Colmar

LE CNAEMO CONTINUE DE PENSER QUE LE MILITANTISME PASSE EGALEMENT PAR UNE ADHESION POUR UNE PLUS FORTE REPRESENTATIVITE DE NOTRE SECTEUR…
Concilier la volonté de faire évoluer ses pratiques professionnelles tout en s'enrichissant des expériences des autres à travers l'échange, la transmission, le débat, la créativité... Faire partie d'un réseau de professionnels important qui agit sur le plan régional, national et Européen… Défendre le Milieu Ouvert et au-delà, c'est militer pour une Protection de l'Enfance juste !

Suivez-nous sur les réseaux sociaux !

INSCRIPTIONS ET TARIFS

Facile et rapide pour vous inscrire

Via la billetterie en ligne, inscriptions ouvertes
dès le lundi 28 septembre 2026

Sur www.cnaemo.com
Rubrique “événements” = Rubrique BILLETTERIE

Pour toutes informations concernant les inscriptions :

- le secrétariat du siège du CNAEMO :

contact@cnaemo.com ou au 09.82.35.41.31

- Par la poste :

10, 2ème étage, rue Baptiste Monnoyer, 59000, Lille

L’inscription comprend l’entrée aux 2 jours ½ des Assises Nationales du CNAEMO ainsi que les repas du midi des 10 et 11 mars 2027.
(Paiement avec l’inscription en ligne et avant l’évènement, sauf convention)

Date limite d’inscription : 5 mars 2027

Attention : Le tarif adhérent est réservé aux salariés des associations adhérentes en 2026. Les adhérents travaillant dans une structure non-adhérente au CNAEMO en 2026 ne peuvent pas bénéficier de ce tarif préférentiel.

Tarif Préférentiel (pour la vente des premiers billets)		**Ensuite**
Adhérent	**420 €**	**450 €**
Non adhérent	**450 €**	**480 €**

Tarif de la Soirée Festive du jeudi 11 mars 2027 : 60 €
Pour participer à la soirée : Inscription aux Assises obligatoire.
Paiement lors de l’inscription en ligne, charge au participant de rembourser son institution ou à l’institution de refacturer à son salarié. L’inscription à la soirée festive se fait via la page dédiée sur le site internet du CNAEMO.

Nombre de places limité à 400 pour la Soirée Festive

LES ASSOCIATIONS LOCALES MEMBRES DU GROUPE D'ORGANISATION DES ASSISES (GOA)

Arsea

sev' un service f'ms

CMSEA La Sauvegarde du Lien Social

AMSEAA

Fondation de la maison du Diaconat de Mulhouse

Considérer avant tout le mieux être de la personne

Établissement privé à but non lucratif reconnu d'utilité publique depuis 1865

AVEC LE SOUTIEN

Strasbourg.eu eurometropole

ALSACE Collectivité européenne

LES PARTENAIRES À NOS CÔTÉS ...

Direction[s]

ASH Le MAG du travail social

CNAEMO
CARREFOUR NATIONAL DE L'ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT

10, rue Baptiste Monnoyer, 2ème étage, 59000 Lille
09 82 35 41 31 - contact@cnaemo.com
www.cnaemo.com